

50	30/09/2021	BE 0201.400.110	44	EUR	Rectificatif	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21714.00272	

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

Rectificatif

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **Association Intercommunale des Eaux du Condroz**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse: Rue des Scyoux, Scy

N°: 20

Boîte:

Code postal: 5361

Commune: Mohiville

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Dinant

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0201.400.110

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

05-09-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

26-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-cap 6.2, A-cap 6.5, A-cap 6.7, A-cap 7.1, A-cap 7.2, A-cap 8, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

N°	BE 0201.400.110	A-cap 2.1
----	-----------------	-----------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**VILMUS** Norbert

Rue Trou du Renard 12  
5377 Somme-Leuze  
BELGIQUE

Administrateur

**PONSARD** Gui

Rue du Ban 27  
6990 Hotton  
BELGIQUE

Administrateur

**MORNIE** Nathalie

Rue Chavée 10  
6990 Hotton  
BELGIQUE

Administrateur

**GROTZ** Anne-Laure

Rue Haie Jadot 13  
5360 Hamois  
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

**JOUANT** Joseph

Rue du Moulin 1  
5590 Ciney  
BELGIQUE

Administrateur

**DESTINE** Imré

Chemin d'Haljoux 1  
5590 Ciney  
BELGIQUE

Début de mandat: 22-06-2019

Administrateur

**LEBRUN** Philippe

Rue d'Alvaux 1/2  
5360 Hamois

N°	BE 0201.400.110		A-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

BELGIQUE

Début de mandat: 22-06-2019

Administrateur

**MAILLIEUX** Franck

Malihoux 6  
5370 Havelange  
BELGIQUE

Début de mandat: 22-06-2019

Président du Conseil d'Administration

**VANDERWAEREN** Thibaut

Cité Larmont 12/B  
5377 Somme-Leuze  
BELGIQUE

Début de mandat: 22-06-2019

Administrateur

**DELLIEU** Renaud

Rue des Ecoles 12  
5372 Méan  
BELGIQUE

Début de mandat: 22-06-2019

Administrateur

**FOURNEAU** Anne

Rue du Commerce 4  
5590 Ciney  
BELGIQUE

Début de mandat: 15-07-2020

Administrateur

**TKS AUDIT SRL** (B00959)

BE 0682.872.872  
Lascheterweg 30  
4700 Eupen  
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par:

**VERJANS** Sébastien (A02329)

Réviseur d'entreprises

N°	BE 0201.400.110		A-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE 0201.400.110	A-cap 3.1
----	-----------------	-----------

**COMPTES ANNUELS**

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>20.642.125</u></b>	<b><u>20.601.744</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	<b>24.378</b>	<b>36.398</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>20.613.508</b>	<b>20.561.813</b>
Terrains et constructions		22	1.573.735	1.659.091
Installations, machines et outillage		23	18.957.457	18.809.074
Mobilier et matériel roulant		24	74.634	75.608
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	7.681	18.040
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>4.239</b>	<b>3.532</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>10.484.025</u></b>	<b><u>8.808.215</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>160.226</b>	<b>89.139</b>
Stocks		30/36	160.226	89.139
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>1.647.127</b>	<b>1.256.840</b>
Créances commerciales		40	1.572.677	1.200.690
Autres créances		41	74.450	56.150
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53	<b>5.980.819</b>	<b>5.255.812</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>2.695.854</b>	<b>2.206.423</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>31.126.150</b>	<b>29.409.958</b>



## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute (+)/(-)		9900	5.665.260	4.845.035
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	4.259	10.861
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	1.595.766	1.517.261
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	687.183	665.661
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-85.480	86.558
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	292.727	212.763
Autres charges d'exploitation		640/8	2.751.266	2.479.704
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	7.474	1.965
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>416.325</b>	<b>-118.876</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>40.649</b>	<b>43.931</b>
Produits financiers récurrents		75	40.649	43.931
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>5.038</b>	<b>6.567</b>
Charges financières récurrentes		65	5.038	6.567
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>451.937</b>	<b>-81.512</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77	<b>26.328</b>	<b>29.512</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>425.608</b>	<b>-111.025</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>425.608</b>	<b>-111.025</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>444.921</b>	<b>19.312</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	425.608	-111.025
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	19.312	130.337
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>444.921</b>	<b>19.312</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		



## ANNEXE

### ETAT DES IMMOBILISATIONS

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXX	<b>234.668</b>
8029		
8039	30.816	
8049		
8059	<b>203.853</b>	
8129P	XXXXXXXXXXX	<b>198.270</b>
8079	12.020	
8089		
8099		
8109	30.816	
8119		
8129	<b>179.475</b>	
21	<b>24.378</b>	

N°	BE 0201.400.110	A-cap 6.1.2
----	-----------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXXXX	<b>18.327.268</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	688.848	
Cessions et désaffectations	8179	70.608	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>18.945.508</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXXXX	<b>18.306.459</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239	30.875	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259	<b>18.275.584</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXXXX	<b>16.071.914</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	675.163	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	139.492	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>16.607.584</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b>20.613.508</b>	

N°	BE 0201.400.110	A-cap 6.1.3
----	-----------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXXXX	3.532
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	707	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	4.239	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	4.239	

N°	BE 0201.400.110	A-cap 6.3
----	-----------------	-----------

## ETAT DES DETTES

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

### DETTES GARANTIES

#### Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

#### Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
42	57.304
8912	55.882
8913	
8921	113.186
891	113.186
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	113.186
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	25	24
76	<b>4.259</b>	<b>10.861</b>
76A	4.259	10.861
76B		
66	<b>7.474</b>	<b>1.965</b>
66A	7.474	1.965
66B		
6502		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

**ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES**

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Honoraires versés au commissaire pour l'année 2020

Exercice
5.039

**TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES**

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice



N°	BE 0201.400.110		A-cap 6.8
----	-----------------	--	-----------

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [xxxxxxx] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ  
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [xxxxxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :  
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, par. 1er de l'A.R. du 30 janvier 2001), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à :                      milliers EUR



N°	BE 0201.400.110	A-cap 6.9
----	-----------------	-----------

## AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

La crise du Covid 19 n'a pas eu, jusqu'à ce jour, d'impact négatif sur le chiffre d'affaire de la société mais bien sur les différents travaux d'entretien du réseau.  
Toutefois, nous avons en grande partie allégé, voir suspendu, les démarches concernant le recouvrement des créances conformément aux circulaires émises par la Région Wallonne.  
Les différentes conséquences liées à cette situation (défaut de paiement, faillite,...) risquent donc d'arriver au cours de l'exercice 2021 ou 2022. C'est la raison pour laquelle la provision « Covid 19 » enregistrée en 2019 de 58.182€ est restée disponible.

N°	BE 0201.400.110	A-cap 9
----	-----------------	---------

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

Dettes fiscales échues

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

**MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITALS OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS  
PAR DES POUVOIRS OU INSTITUTIONS PUBLICS**

Codes	Exercice
9072	0
9076	0
9078	

# ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU CONDROZ

## 1<sup>ère</sup> ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE 2021

### RAPPORT D'ACTIVITES 2020

#### 1. INTRODUCTION

En 2020, notre intercommunale a produit puis mis en distribution 1 664 708 m<sup>3</sup> d'eau, soit environ 4560 m<sup>3</sup>/j. Les 1 350 454 m<sup>3</sup> facturés, nous permettent de calculer un rendement réseau de 82,2 %, chiffre très bon au vu des performances de la distribution d'eau en général. Les volumes d'eaux non comptabilisés (18,9 %) sont associés à des prises sauvages ou frauduleuses (travaux publics, citernes, entrepreneurs, ...), aux purges extraordinaires de notre réseau, aux services incendie et, enfin, aux fuites survenues sur nos 592 km de conduites et nos 13 693 raccordements.

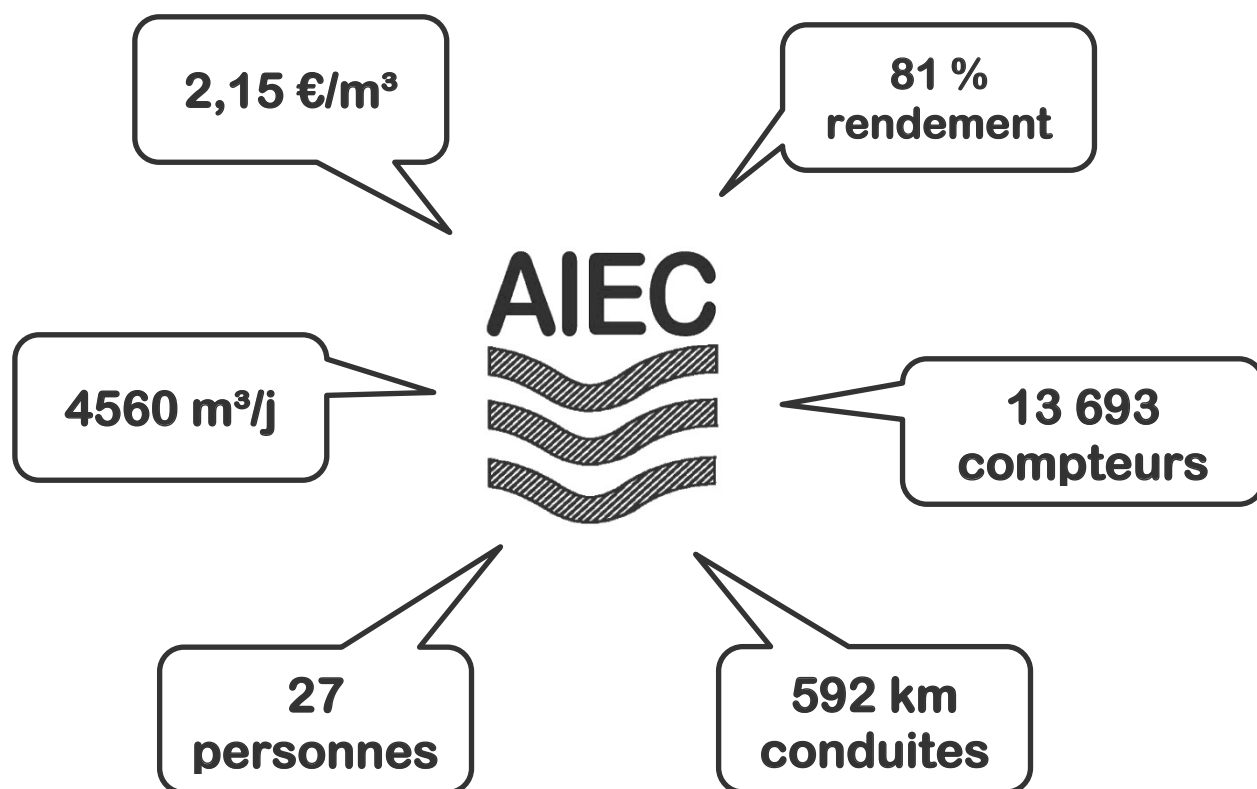
Nos équipes ont réparé 85 fuites souterraines sur l'année et réalisé 205 nouveaux raccordements.

Afin de limiter ces fuites, outre la recherche active, une politique préventive de remplacement de canalisations âgées est mise en place. L'objectif serait d'atteindre progressivement un remplacement de canalisations de l'ordre de 0,5 % à 1 % par an. En 2020, 1576 mètres de canalisations ont été remplacées.

Les outils mis en place au niveau de la télégestion du réseau et son perfectionnement continu, viennent aussi renforcer la gestion des pertes d'eau.

En termes financiers, l'année 2020 se termine avec bénéfice de 425 608 € générant un bénéfice reporté de 444 920 €. Le prix de l'eau à l'AIEC, fixé en 2012, est de 2,15 €/m<sup>3</sup>.

Ces excellents chiffres reposent sur le travail de nos 27 personnes (23,2 ETP). Cette équipe performante nous permet encore de figurer au niveau des opérateurs les plus compétitifs de notre pays.



## 2. RESSOURCES HUMAINES

Au 31/12/2020, l'Intercommunale employait 28 personnes à savoir : 1 technicienne de surface, 2 conseillers, 18 hommes de terrain, 6 agents administratifs et 1 directeur. En termes de temps pleins, cela comptabilise 23,2 ETP. Les 17 hommes de terrain se déclinent en : 6 machinistes-fontainiers, 1 ouvrier d'entretien, 6 fontainiers et recherches de fuites, 1 indexier, 2 électromécaniciens et 2 contremaîtres. Comme vous le savez certainement chaque ouvrier, même s'il a une tâche habituelle spécifique, est amené régulièrement à remplacer un collègue à un autre poste, principalement en fontainerie sur le terrain.

En 2020, un agent administratif-technique a été licencié. C'est ainsi que M. LIZIN Romain a été engagé provisoirement le 23 novembre 2020 pour un CDD des 6 mois afin de le remplacer.

Afin de remplacer notre comptable et d'apporter une aide administrative, Madame CHOQUE Annie a été engagée provisoirement le 10 août 2020 (CDD de 3 mois), puis formellement le 12 novembre 2020 (CDD 1 an).

En 2020 un recrutement de deux machinistes a été opéré. Les lauréats des examens sont : Monsieur Nicolas FRANCOIS (début du contrat le 14/12/2020) et Thibault LEQUEUX (début du contrat le 01/02/2021).

Depuis le milieu de l'année 2018 nous déplorons l'absence pour motif médical de 2 machinistes.

Durant les vacances de juillet et août 2020, l'AIEC a engagé 6 étudiants pour le service technique et 4 étudiantes pour le service administratif.

## 3. LISTE DES ASSOCIES ET SITUATION DU CAPITAL

CINEY :	11.493 parts
HAMOIS :	5.693 parts
HAVELANGE :	8.603 parts
SOMME-LEUZE :	10.671 parts
HOTTON :	<u>7.344 parts</u>
	1 090 209,19 €

## 4. POLITIQUE TARIFAIRE

Le prix du mètre cube d'eau distribué (coût vérité à la distribution - CVD) n'a pas subi d'augmentation en 2020. **La dernière augmentation date du 18 avril 2012**, de 1,84€ à 2,15€/m<sup>3</sup>, conformément au calcul du CVD.

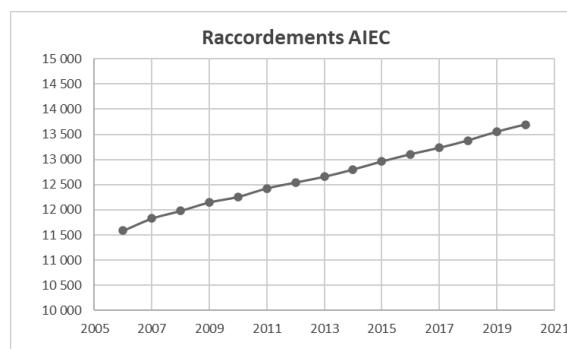
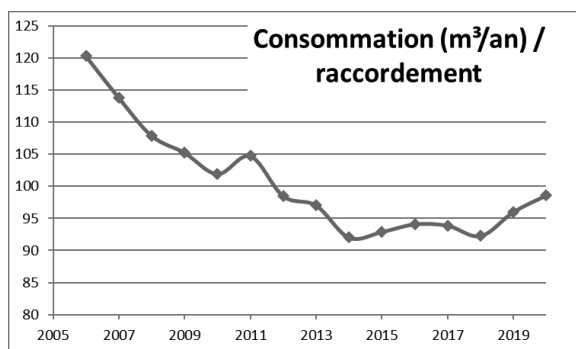
Suite au calcul du CVD de 2019 et au déficit de l'année 2019, le CVD a été calculé à 2,34 €/m<sup>3</sup>. Une demande d'augmentation tarifaire a donc été introduite fin 2020 auprès des autorités compétentes. Si cette demande est approuvée, le CVD augmentera en 2021.

Le coût du CVA n'a pas augmenté en 2019, il reste à 2,365 €/m<sup>3</sup>. Le fonds social est resté à 0,0272 €/m<sup>3</sup>.

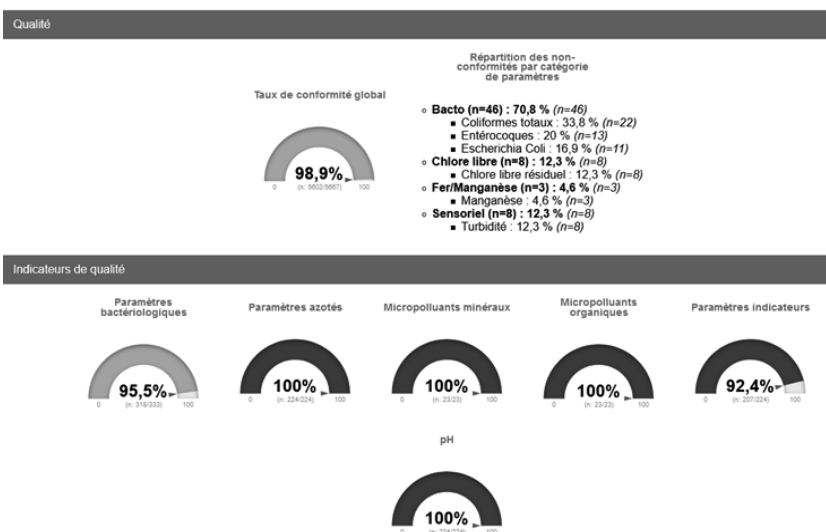
Le prix total appliqué en 2019 était de 4,815 €/m<sup>3</sup>, y compris les taxes, la TVA (6%) et le fonds social.

**Ce tarif fait de l'AIEC un des distributeurs les moins chers de Wallonie !**

Pour information, en comptant une consommation de 45m<sup>3</sup>/an, soit la consommation d'une personne, le prix total de la fourniture d'eau (redevance et consommation) est de 228 €/an contre 243 €/an chez le plus gros distributeur wallon (CVD 2,62 €/m<sup>3</sup>).



## 5. QUALITE DE L'EAU



Durant l'année 2020, nous avons prélevé 339 échantillons sur notre territoire : 202 contrôles de routine (16 paramètres), 23 contrôles complets (139 paramètres) et 114 autocontrôles (4 paramètres), soit plus de 7000 dosages réalisés ! Le programme d'analyses officiel pour l'AIEC prévoit 192 contrôles de routine et 23 contrôles complets.

Sur toutes ces analyses, 65 prélèvements ont nécessité un re-test et ont donné satisfaction.

Les analyses d'autocontrôle sont réalisées de notre propre initiative ou suite à une réclamation.

D'autres analyses « informatives » ont été réalisées par d'autres laboratoires et ne sont pas reprises dans ces chiffres.

Les non-conformités qualitatives ont été restaurées dans les meilleurs délais.

Les taux de conformité de ces analyses sont repris ci-dessous.

Taux de conformité bactériologique <sup>[1]</sup> :	95.5% (objectif RW : 95%)
Taux de conformité des substances azotées <sup>[2]</sup> :	100% (99%)
Taux de conformité des polluants minéraux <sup>[3]</sup> :	100% (95%)
Taux de conformité des micropolluants organiques <sup>[4]</sup> :	100% (99%)
Taux de conformité global :	98.9 % (97%)
Taux de conformité des paramètres indicateurs <sup>[5]</sup> :	92.4% (90%)

L'Intercommunale transmet annuellement tous ces résultats au SPW. En cas d'anomalie, l'AIEC dispose d'un Plan Interne d'Urgence et d'Intervention approuvé par le SPW.

Pour votre bonne information nous vous rappelons la signification des contrôles analytiques.

- Les analyses bactériologiques consistent en la recherche de groupes de bactéries indicatrices, pouvant contenir des souches potentiellement infectieuses, telles que certaines bactéries coliformes ou entérocoques.
- Le contrôle de routine est un contrôle de base. Il s'agit du dosage des paramètres organoleptiques, des analyses bactériologiques, des formes de l'azote, du désinfectant, de l'acidité et de la dureté, soit 17 paramètres.
- Le contrôle complet est un contrôle approfondi. Il reprend les analyses du contrôle de routine plus les paramètres organiques (pesticides, solvants, hydrocarbures, ...), les métaux, etc. ; soit au total 139 paramètres qui doivent tous respecter les normes. Ces substances peuvent se révéler dangereuses, même à l'état de traces.

<sup>[1]</sup> Escherichia coli et entérocoques

<sup>[2]</sup> Nitrates, nitrites, ammonium

<sup>[3]</sup> Al, Pb, Ni, Cu

<sup>[4]</sup> Pesticides individuels et totaux, somme des tri- et tétra-chloroéthylène, benzo(a)pyrène, somme des 4HAP, trihalométhanes

<sup>[5]</sup> Coliformes totaux, turbidité, chlore libre

L'intercommunale suit le bon fonctionnement de ses installations de désinfection qui mesurent le taux de désinfectant en continu. Des analyses préventives du taux de désinfectant sont régulièrement réalisées ponctuellement sur l'ensemble du réseau par nos équipes.

Les mesures de chlore en continu de plusieurs sites sont désormais consultables depuis le siège de l'intercommunale. Les sites de production et de stockage d'eau seront tous équipés d'une mesure de chlore en ligne dont les valeurs seront rapatriées vers le siège, à terme tous les sites seront pourvus de ce dispositif. Ceci nous permettra d'améliorer la conformité bactériologique de l'eau et les paramètres indicateurs grâce à un temps de réaction beaucoup plus bref si un dysfonctionnement est constaté.

Nos équipes disposent de matériel de mesure du chlore, du fer et du manganèse sur site. De très nombreuses mesures sont ainsi réalisées régulièrement sur le réseau afin de contrôler le bon fonctionnement de nos installations. Ces mesures ne sont pas comptabilisées dans les chiffres ci-dessus.

En conclusion, on peut affirmer que **l'abonné de notre Intercommunale est assuré d'un suivi rapproché de la bonne qualité de l'eau de distribution.**

## 6. ZONES DE PROTECTION DES CAPTAGES

### Situation en mai 2021

**Préalable** : Une fois l'étude terminée, nous devons introduire **à la fois**, la demande d'Arrêté Ministériel de zones de protection (ZP) **ET** le permis d'exploitation (PE) du captage : cela nécessite « en annexe » le **PA** « étude du plan d'action » et le **RIE** (Rapport sur les Incidences Environnementales).

Pour le RIE, nous attendons depuis plus de 8 mois, un modèle-type approuvé par la RW avant de pouvoir introduire nos dossiers en attente.

#### 1. **En Veneux** à Scy

L'auteur de l'étude est la SWDE (les zones de protection étant communes). Le dossier d'étude terminé est transmis à la Région Wallonne pour fixation de la zone de prévention. Autorisé par AM du 31-mar-93.

#### 2. **Haveligeoule** à Miécrot

Pour ce captage, l'auteur de l'étude est la CIBE (les zones de prévention étant communes) ;

La zone de prévention est définie par un AM de la Région wallonne pour fixation de la zone de prévention. Les travaux sont en cours. La demande de permis d'exploiter doit être introduite.

#### 3. **Moressée** à Heure

L'auteur de l'étude est le bureau BCG. Le dossier a été examiné par la SPGE qui estime le coût des travaux excessif pour la valeur du captage et demande de rechercher et trouver un captage de substitution (Voir ci-dessous) .

#### 4. Emergence **Buzin** à Verlée

L'auteur de l'étude est le bureau BCG. Le dossier d'étude terminé est transmis à la Région Wallonne pour fixation de la zone de prévention. Simultanément, la demande de permis d'exploiter a été introduite.

#### 5/6. **Cizée\_1** (Bois de Bassin\_1) et **Cizée\_2** à Havelange

L'auteur de l'étude est le bureau BCG. La zone de prévention est définie par un AM de la Région wallonne. Les travaux sont terminés. La demande de permis d'exploiter doit être introduite.

#### 7/8/9/10/11/12. **Menil\_Source\_bas**, **Menil\_Puits\_Inf**, **Menil\_Puits\_Sup** à Hotton, **Les Pouhons** à Marenne, **Bois\_Monseu\_1** et **Bois\_Monseu\_2** à Hotton

L'auteur de l'étude est le bureau BCG. La zone de prévention est définie par un AM de la Région wallonne. Les travaux sont terminés. La demande de permis d'exploiter doit être introduite.

#### 13. **Asneux** à Achet

L'auteur de l'étude est le bureau BCG. La zone de prévention est définie par un AM de la Région wallonne. Les travaux sont terminés. Le permis d'exploiter du 17-sep-2014.

#### 14. **Tige Ronvaux** à Chevetogne (conneux)

L'auteur de l'étude est le bureau BCG. La zone de prévention est définie par un AM de la Région wallonne. Les travaux sont terminés. Le permis d'exploiter du 15-sep-2014.

#### 15. **Bassines** à Méan

L'auteur de l'étude est le bureau BCG. Le dossier d'étude terminé est transmis à la Région Wallonne pour fixation de la zone de prévention. Simultanément, la demande de permis d'exploiter a été introduite.

#### 16. **Stée** (Tronnoy) à Braibant

L'auteur de l'étude est le bureau BCG. La zone de prévention est définie par un AM de la Région wallonne. Les travaux sont terminés. La demande de permis d'exploiter doit être introduite.

#### 17. **Champion\_Puits** à Emptinne

L'auteur de l'étude est le bureau Geolys. Le dossier d'étude terminé est transmis à la Région Wallonne pour fixation de la zone de prévention. Le permis d'exploiter a été accordé.

**18. Halloy à Braibant**

L'auteur de l'étude est le bureau SGS. Le dossier de l'étude géologique est fini. L'étude d'évaluation du plan d'action est fournie par Inasep. La demande de permis d'exploiter doit être introduite.

**19. Fonder à Leignon**

L'auteur de l'étude est le bureau SGS. Le dossier de l'étude géologique est terminé. Le dossier est transmis à la Région Wallonne pour fixation de la zone de prévention. Simultanément, la demande de permis d'exploiter a été introduite. La RW vient de nous demander le cadastre.

**20. Taviet à Sorinnes**

L'auteur de l'étude est le bureau SGS. Le dossier de l'étude géologique est terminé. L'étude d'évaluation du plan d'action est fournie par Inasep. Simultanément, la demande de permis d'exploiter a été introduite.

**21. Lez Fontaine à Natoye**

L'auteur de l'étude est le bureau BCG. La zone de prévention est définie par un AM de la Région wallonne. Les travaux sont terminés. Le permis d'exploiter a été accordé.

**22. Bourdon à Marenne**

Cette étude est terminée. L'étude du PA est virtuellement terminée. Le RIE sera produit dès que la région wallonne aura proposé un modèle utilisable.

**23. El Foye à Hogne**

L'auteur de l'étude est le bureau BCG. La zone de prévention est définie par un AM de la Région wallonne. Les travaux sont terminés. Le permis d'exploiter a été accordé.

**24. Virée des Maçons à Hampteau**

L'auteur de l'étude est le bureau BCG. Le dossier de l'étude géologique est fini. Le dossier est en stand by, en fonction des nouveaux captages Menhamp. Il est envisagé d'abandonner le captage (extrême difficulté de traiter l'eau [Fer et manganèse]).

**25/26. Menhamp-1 et -2 à Menil et Hampteau**

L'auteur de l'étude est le bureau BCG. Le dossier de l'étude géologique est fini. Le dossier d'étude terminé sera transmis à la Région Wallonne pour fixation de la zone de prévention. Simultanément, la demande de permis d'exploiter sera introduite.

**Nouveaux forages****Puits Moressée à Heure :**

Nous avons foré un nouveau puits qui est productif mais impacté par la présence de Fer et Manganèse. L'étude est en cours.

**Puits Buzin à Verlée**

Le nouveau forage donne un débit de plus de 85 m<sup>3</sup>/h. L'étude est en cours.

**Puits Deulin à Monteuville**

Le nouveau forage donne un débit de 12 à 15 m<sup>3</sup>/h. L'étude est en cours.

L'étude de la majorité des captages est terminée (exception : nouveaux forages).

Un permis d'environnement (permis unique ou permis d'exploitation, suivant le cas) doit être introduit pour un grand nombre de sites (parfois avec régularisation des « droits de propriété »).



## Situation des PE en mai 2021

N°	Nom	Commune	PE introduit	PE accordé
1	En Veneux	Scy	N?	N
2	Haveligeoule	Miécret	N?	N
3	Moressée	Heure	O	N
4	Buzin_E	Verlée	O	N
5/6	Cizée-1&2	Havelange	N?	N
7/8/9/10/11/12	Menil	Menil Favay	N	N
13	Asneux	Achet	N?	N
14	Tige Ronvau	Chevetogne	N?	N
15	Bassines	Méan	O	N
16	Stée	Braibant	N?	N
17	Champion	Emptinne	O	O
18	Halloy	Braibant	O	N
19	Fonder	Leignon	O	N
20	Taviet	Sorinnes	O	N
21	Lez Fontaine	Natoye	O	O
22	Bourdon	Marenne	N	N
23	El Foye	Hogne	O	O
24	Virée des Maçons	Hampteau	N	N
25/26	Menham-1&2	Menil/Hampteau	N	N
-	Moressée_P	Heure	N	N
-	Buzin_P	Verlée	N	N
-	Deulin_P	Fronville	N	N

## 7. TRAVAUX FONTAINERIE

Tant dans le domaine de la production que de la distribution d'eau, l'objectif de notre société tient dans la poursuite et le développement des actions préventives permettant d'assurer une grande fiabilité des installations et une bonne qualité de service.

L'entretien du réseau, 592 km de canalisations et 82 ouvrages associés, nécessite des travaux de grande envergure.

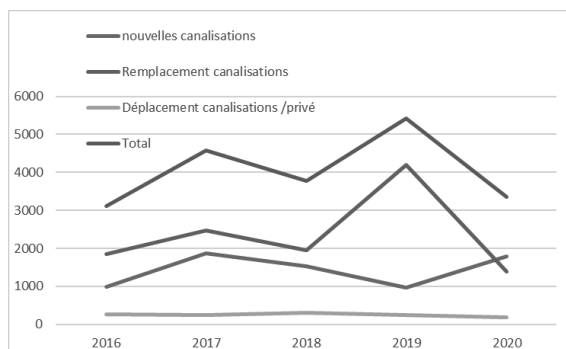
### Canalisations de distribution d'eau

Afin de conserver un réseau sain et de respecter les impositions du Gouvernement Wallon, une politique de remplacement de canalisations est en place. En effet, le régulateur wallon impose un taux de 1% de remplacement de canalisations par an, soit pour l'AIEC 5,73 km ! Bien entendu, ces remplacements doivent être économiquement justifiés. Ces travaux sont majoritairement sous-traités, ils nécessitent donc une grande préparation et un suivi rapproché. Nous ne savons donc pas humainement lancer trop chantiers de front.

1720 mètres de canalisations ont été remplacées en 2016, 3773 en 2017, 2253 en 2018, 4206 mètres en 2019 et 1576 en 2020.

Autrefois certaines conduites étaient posées sur des terrains privés avec accord verbal des propriétaires. Actuellement, avec les changements de propriétaires et/ou d'affectation, sans acte notarié, l'AIEC est contrainte de déplacer ses conduites enterrées pour remettre ses installations sur le domaine public. C'est ainsi que 181 mètres de déplacements ont à nouveau dû être réalisés en 2020 à charge de l'AIEC.

La pose de nouvelles canalisations (lotissements, prolongations de réseau) représente 1785 mètres.



Notons que les communes et leurs services d'urbanisme contactent régulièrement l'AIEC afin de savoir si des biens mise en vente ou en construction bénéficient de la distribution d'eau et s'il existe une emprise de l'AIEC sur le bien. En 2020, 55 demandes de ce type ont été reçues : 27 pour Ciney, 9 pour Hamois, 2 pour Hotton et 17 pour Havelange.

Le détail des travaux de pose de canalisations réalisés en 2019 est repris ci-dessous.

**Nouvelles canalisations (1785 m)**

Prolong. Fronville Rue des Peheux (13m)  
Prolong. Mohiville Rue de Scy (246m)  
Lot. Pessoux rte d'Occquier (412m)  
Prolong. Heure rue des Sorbiers (96m)  
Lot. Natoye rue Lenny (375m)  
Lot. Pessoux rue Fosse (125m)  
Prolong. Serinchamps rue Vachau (36m)  
Prolong. Achêne rue du Polissou (332m)  
Prolong. Achêne zoning industriel (130m)  
Prolong. Waillet rue des 3 Chênes (20m)

**Remplacements conduites (1395 m)**

Méan Rue des Commonettes (1022m)  
Méan Rue Colombier (135m)  
Leignon Rue du Bodan (238m)

Ces remplacements ont été réalisés en 2019 mais facturés en 2020. Peu de travaux ont été réalisés en 2020 à cause de manque de personnel et de la crise sanitaire.

**Déplacement conduites sur privé (181 m)**

Natoye rue D'Aspremont (140m)  
Scy rue des Scyoux (27m)  
Baillonville zoning industriel (14m)

**L'ensemble de ces poses de canalisations de distribution d'eau totalise 3361 mètres.**

### Réparations de fuites

L'AIEC utilise des technologies modernes pour la recherche de fuites. Une bonne connaissance du réseau et du matériel adapté sont garants d'un bon suivi des dysfonctionnements du réseau.

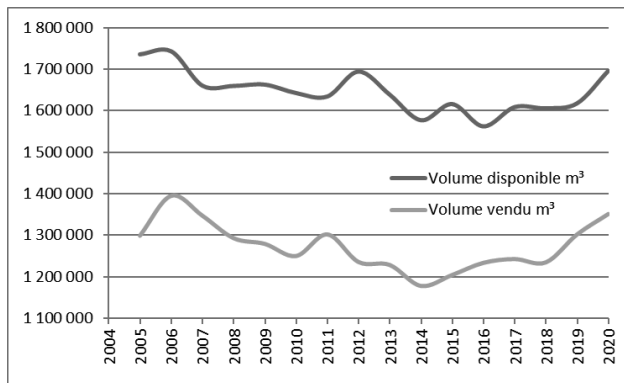
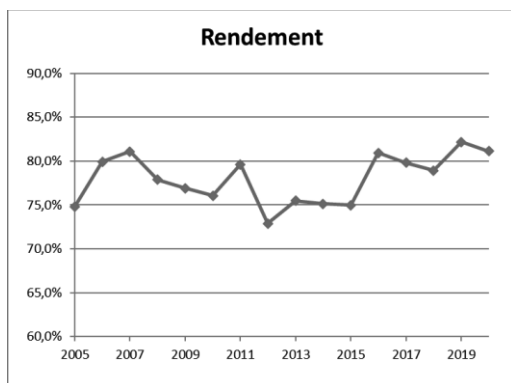
Plus de 120 compteurs divisionnaires sont installés à des endroits stratégiques, leur relevé hebdomadaire permet de détecter les anomalies de consommations. De plus, la télémétrie nous permet d'analyser chaque jour les informations envoyées par nos stations de pompage.

Tout pompage excessif ou interrogatif est alors directement suivi par nos équipes depuis le siège à Scy puis sur le terrain pour définir la position exacte de ces fuites qui sont alors prises en charge par les fontainiers et terrassiers.

Durant l'année 2020, nous avons réparé 85 fuites souterraines, contre 94 en 2019. Grâce à ces réparations de fuites, notre pourcentage de volumes d'eaux non comptabilisés est de 18,9 %. Même si ce pourcentage peut paraître élevé, au vu des chiffres du secteur ce résultat traduit une très bonne performance de notre gestion réseau. En 2020 le volume mis en distribution est de 1 696 580 m<sup>3</sup> et le volume vendu comptabilisé est de 1 350 454 m<sup>3</sup>. Notre rendement se calcule donc à 81,1 %.

Les volumes d'eau non comptabilisés comprennent les fuites mais aussi les raccordements sans compteur, les éventuelles fraudes chez l'utilisateur, les prises d'eau sauvages et clandestines sur dispositifs incendie, le sous-comptage des compteurs âgés (>12 ans), les purges réseau lors d'incidents techniques nécessitant un lavage des installations, les services incendie, les accidents, ...

On peut ainsi estimer que les fuites ne représentent pas la majeure partie du volume non comptabilisé.

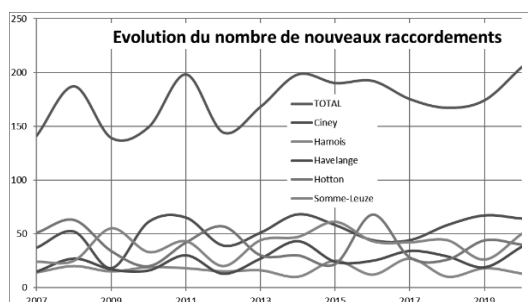


Si l'AIEC a un bon rendement depuis plusieurs années, nous le devons à une recherche approfondie des volumes d'eau non comptabilisés, à notre matériel spécifique de pointe, mais aussi et surtout à la volonté et au savoir-faire reconnu du personnel qui excelle dans ce domaine. Nous louons d'ailleurs toujours notre matériel et nos compétences à d'autres services de distribution d'eau publics.

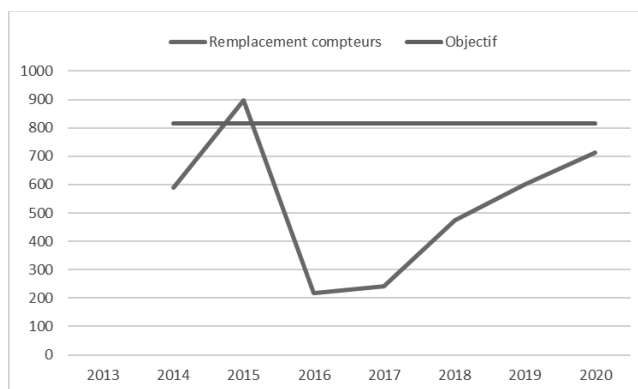
### Raccordements

L'exécution des raccordements particuliers fait partie de nos missions courantes. **Durant l'année 2020, nous avons réalisé 205 nouveaux raccordements** contre 174 pour l'année 2019 : 64 à Ciney, 13 à Hamois, 50 à Somme-Leuze, 40 à Hotton et 38 à Havelange.

Les devis remis totalisent 190 dossiers qui se ventilent comme suit : 42 Ciney, 27 Hamois, 59 Somme-Leuze, 30 Hotton et 32 Havelange.



En 2020, nous avons remplacé 713 compteurs particuliers qui atteignaient le seuil de la fiabilité (>16ans). En comptant une mise au rebut des compteurs de plus de 16 ans, nous devrions remplacer un peu plus de 800 compteurs/an. L'année passée ce point avait déjà été soulevé. Malheureusement, c'est toujours le cas cette année vu que, depuis mars 2020, les techniciens ne pouvaient rentrer dans les habitations à cause de la crise sanitaire.



Enfin, le relevé d'index chez l'abonné et la facturation, constituent un travail énorme puisque nous recensons 13 693 abonnés au 31/12/2020.

### Voiries

Toutes les réparations de fuites, réalisation ou modifications de raccordements, pose de conduites nécessitent très souvent des ouvertures de voiries. L'AIEC tient une comptabilité rapprochée de ces ouvertures et les répare provisoirement à froid. L'AIEC sous-traite ensuite à une entreprise spécialisée les réfections de tarmac à chaud.

### Entretien du patrimoine

**Notre réseau est constitué de 82 ouvrages** (petits bâtiments, réservoirs, châteaux d'eau, etc.). Ces bâtiments nécessitent de travaux réguliers d'entretien : toitures, ouvertures, maçonneries, peintures, clôtures, etc.

L'entretien de ce patrimoine est en grande partie réalisé par nos soins mais des tâches plus importantes ou plus techniques sont aussi sous-traitées.

***Tous ces travaux d'entretien, de remplacement, de prolongation ou d'équipement de notre réseau représentent un montant considérable. Vous pouvez prendre connaissance du coût de ces travaux dans la rubrique « Annexe comptes de bilan ».***

## **8. SECURITE DU PERSONNEL**

L'AIEC utilise naturellement les équipements classiques pour véhicules de chantier et les équipements de protection individuels (EPI) propre à notre activité. Des fiches sécurité sont disponibles pour les machines et outillages. Nous établissons un plan sécurité pour les différents chantiers.

Outre ces mesures de sécurité, la société Vinçotte passe régulièrement sur chantier ou au siège de l'Intercommunale pour vérifier nos engins de levage, échelles, sangles, etc.

## **9. ELECTROMECHANIQUE**

### **Travaux techniques extraordinaires sur nos installations de pompage et réservoirs 2020**

**Hydrophore de Corbion:** - remplacement de l'ancien groupe de 3 pompes (problèmes électronique de plus en plus répétés et manque de débit et pression dans le réseau).

- remplacement des conduites d'aspiration et de refoulement.

- placement d'un modem Avensor (xylem) pour le rapatriement des données et suivi en direct des paramètres de la station (pression, débit, lecture du débitmètre...).

**Bois copeau :** -remplacement de la pompe défectueuse afin de renforcer le débit d'arrivée au réservoir des Basses et placement d'un variateur de démarrage afin d'éviter les coups de bélier.

-modification de l'armoire électrique et des plans pour la commande de la nouvelle pompe.

Travaux réalisés par nos soins.

**Lez-Fontaine hydrophore :** -remplacement de la pompe et du variateur défectueux.

Travaux réalisés par nos soins.

**Buzin :** -remplacement de l'armoire électrique de commande des pompes(plus aux normes électrique) et placement d'un 2ème variateur de démarrage afin que chaque pompes soit autonomes en cas de panne.

Travaux réalisés par Exelio.

**Station Menil Favay :** -modification du programme de lavage des filtres par la société CMI Balteau

**CE Natoye :** - placement d'un Poolpack pour améliorer la qualité d'eau sur le réseau par la société Aquapro

Travaux de préparation réalisé par nos soins.

**Hogne puits :** - remplacement par nos soins de la pompe à chlore défectueuse et placement d'une cane d'injection en ligne.

**Bassine, Champion puits :** - placement par nos soins cane d'injection chlore en ligne.

## **10. ACHAT MATERIEL**

*Vous trouverez dans les annexes du bilan la liste complète et le coût de ces achats.*

## **11. CARTOGRAPHIE**

L'AIEC utilise les plans PICC pour la cartographie de son réseau. Ces plans sont plus précis et plus complets que le cadastre (toujours partiellement utilisé).

Les fontainiers disposent de la cartographie numérique sur le terrain avec géolocalisation.

La principale utilisation de la cartographie est à la demande des fontainiers et pour l'envoi de plans pour les demandes via KLIM-CICC.

La plateforme CLIM-CICC constitue un outil regroupant les différents impétrants et permet aux entreprises devant intervenir en voirie d'obtenir les plans des différents impétrants concernés par les travaux à réaliser. Au cours de l'année 2020, **1276** demandes de plans ont été demandées à l'AIEC. Les plans sont validés en interne puis fournis aux demandeurs. Ces plans étant validés par le fontainier en chef, ils font l'objet, si nécessaire, de corrections régulières, environ 20%. Ceci représente une charge de travail considérable.

C'est aussi via KLIM-CICC que nous effectuons les différentes demandes d'impétrants utiles et obligatoires pour nos propres chantiers.

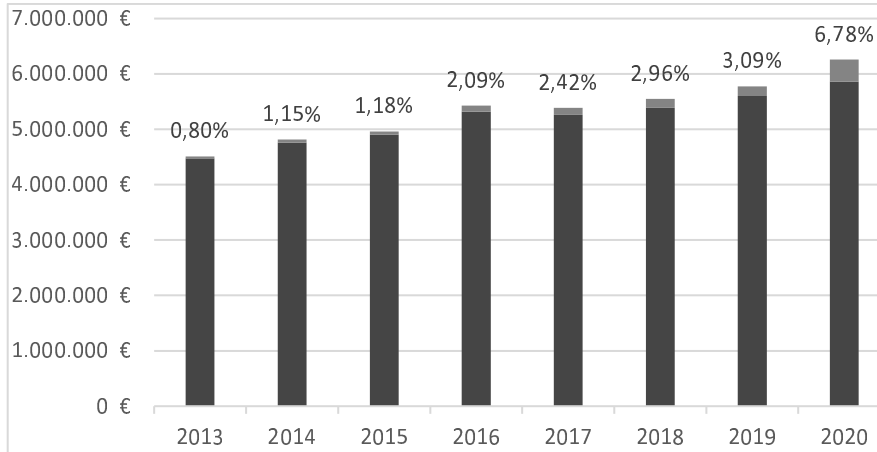
L'AIEC est affiliée à la plateforme POWALCO. Cette plateforme oblige les gestionnaires de câbles et canalisations (impétrants) à devoir gérer en commun et dans un plus long terme les travaux en voirie. 80 chantiers encodés en 2021

Pour la suite, le travail sur cette cartographie se centralisera sur la mise à jour, corrections et ajouts des BI, des chambres, des différentes vannes du réseau, etc.

## 12. RECUPERATION DE CREDIT

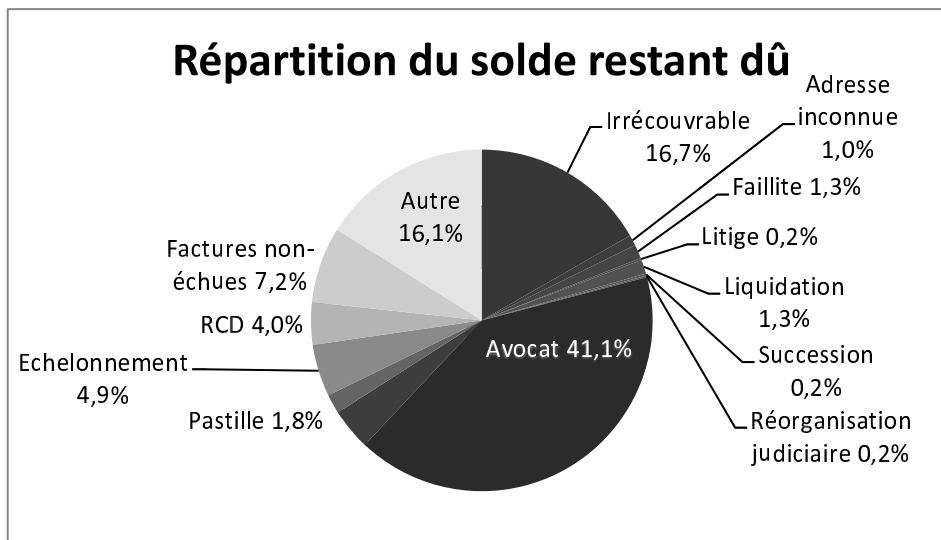
### HISTORIQUE DES FACTURES IMPAYEES

Le pourcentage des factures impayées augmente, de manière générale, en fonction des montants facturés, voir graphique ci-dessous.



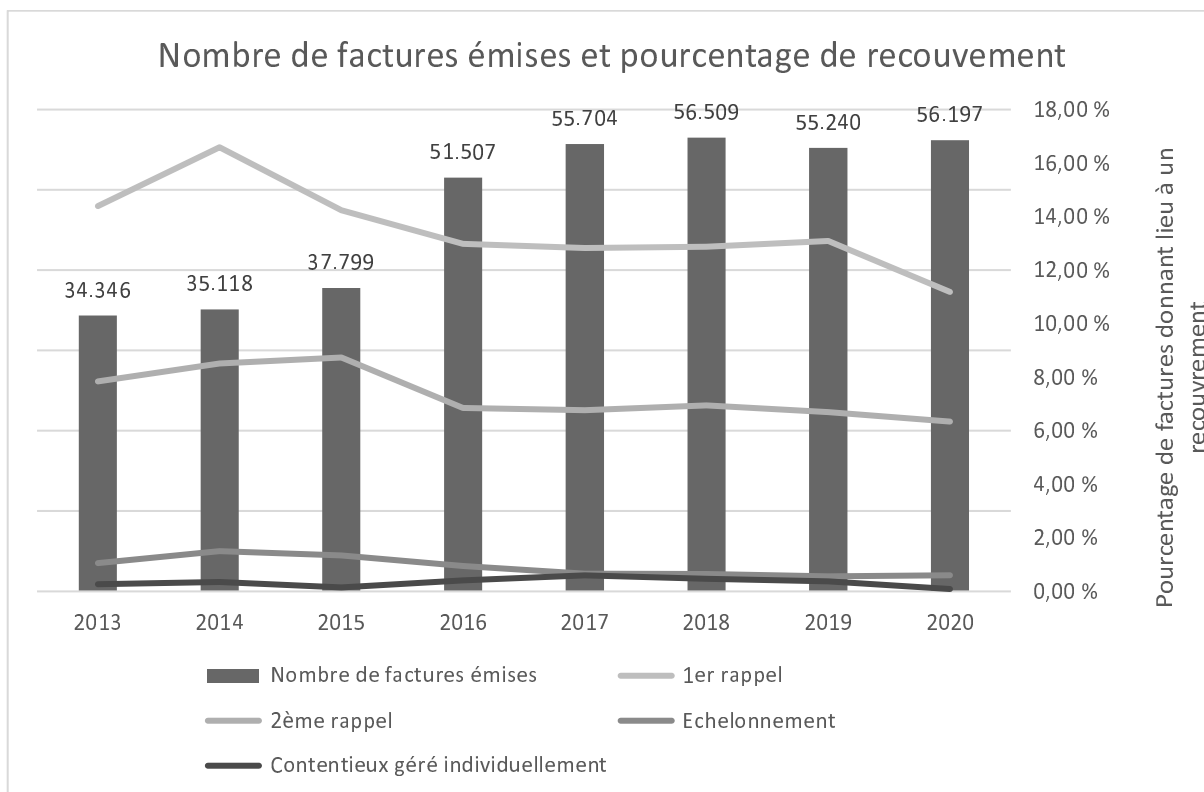
Pour l'année 2020, la proportion est, en toute logique, plus élevée que les autres années. Ceci s'explique, d'une part, par le nombre de dossiers en cours et, d'autre part, par l'augmentation des délais de paiement (échelonnement, règlement collectif de dettes, échéance des factures, ...).

La répartition du solde restant dû total s'établit de la manière suivante, représentée par le graphique ci-dessous :





## RECOUVREMENT



En 2020, l'AIEC a émis 56.197 factures.

Environ 12 % de ces factures ont donné lieu à un 1<sup>er</sup> rappel et un peu plus de 6 % ont donné lieu à un second rappel.

Après ces différents stades de rappel, les factures impayées sont gérées de manière individuelle. 0,6 % de l'ensemble des factures ont donné lieu à un plan d'échelonnement et 0,1 % des factures ont été confiées pour recouvrement par voie judiciaire.

L'ensemble des dossiers à gérer de manière individuelle s'élève à environ 1.300, ce qui représente un travail très volumineux pour l'AIEC.

### **13. RELATIONS PUBLIQUES & COMMUNICATION**

L'AIEC accueille tous les établissements désireux de sensibiliser le public à l'importance de l'eau en Wallonie. L'aménagement de notre captage de Buzin se prête admirablement aux visites de terrain. Source, captage, rivière, calcaire, zone humide... un endroit idéal pour sensibiliser, apprendre et comprendre une grande partie du cycle de l'eau. Ce site didactique est de plus situé dans un endroit bucolique et serein.

Lors de ces visites, les groupes apprennent en quoi consiste le métier de fontainier et les rudiments de la distribution d'eau.

Ils découvrent ainsi une des richesses du Condroz : l'eau !

La parcelle boisée jouxtant le captage, récemment mise à blanc, pourrait être aménagée en zone humide de type forestière.

L'AIEC collabore avec les contrats de rivière Ourthe, Meuse Aval et Haute Meuse.

L'AIEC participe aux réunions des Commissions Techniques de Aquawal. C'est ainsi que l'AIEC est membre de la Commission « Production », de la Commission « Protection des prises d'eau » et de la Commission « Distribution ». L'AIEC entretient aussi de bonnes relations avec le SPW, la SPGE et les autres sociétés distributrices.

Enfin, l'AIEC apporte son appui technique à diverses communes autonomes telles que Rochefort, Vresse-sur-Semois, Manhay, etc.

En ce qui concerne la communication vers nos abonnés, l'AIEC dispose d'un compte Twitter (pas encore utilisé) et Facebook (très bien fourni). Par le canal Facebook, nous informons la population sur les chantiers, les coupures d'eau, nous informons sur les bonnes pratiques, sur l'état de la sécheresse, sur les recrutements à venir, ...



Association Intercommunale des Eaux du Condroz - AIEC

<https://www.facebook.com/eauxducondroz/?ref=bookmarks>

@eauxducondroz

## **14. COMMENTAIRE DES COMPTES ANNUELS, INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE ET SUR LES PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS**

### **A. BILAN**

#### **A.1. L'Actif**

Les comptes d'IMMOBILISATIONS sont modifiés en fonction des investissements faits cette année et des amortissements.

L'augmentation des ACTIFS CIRCULANTS est liée à :

- L'augmentation de la valeur du stock : En effet, des achats importants ont été faits fin décembre afin d'alimenter un chantier réalisé début janvier (équipement d'un lotissement de trente raccords à Baillonville).
- L'augmentation des factures à établir : Ce poste est une estimation basée sur la vente d'eau qui est en augmentation en 2020.
- L'augmentation de la trésorerie liée à l'augmentation de la vente eau et à la faible activité d'entretien au cours de cet exercice 2020 (Covid19).

Les participations de l'AIEC au 31.12.2020 sont les suivantes :

Capital d'INASEP	Souscription de 100 parts de capital de 24,79€ Libération à concurrence de 619,73€
Capital d'ASIDE	Souscription de 150 parts de capital de 24,79€ Libération à concurrence de 1.735,25 €
Capital AQUAWAL	Souscription et libération d'une part de capital d'un montant de 1.042,40€.

#### **A.2. Le Passif**

Les CAPITAUX PROPRES sont modifiés suite à l'enregistrement du bénéfice.

Le poste PROVISIONS varie en fonction des nouvelles provisions et des reprises enregistrées en 2020.

Le poste « DETTES » augmente suite à la hausse du poste fournisseurs. Cela est essentiellement dû au retard dans le paiement des factures de la SPGE (515.000€ par trimestre). Il faut savoir que depuis 2020, le compte courant enregistre un intérêt négatif dès que le solde atteint 500.000€. Cela demande donc un jeu de transfert entre comptes qui doit coïncider avec la date de signature des ordres par les titulaires. Ce retard se régularise petit à petit.

#### **A.3. Droits et engagements bilan**

L'AIEC n'a octroyé aucune garantie au cours de l'exercice 2020.

### **B. COMPTE DE RESULTAT**

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 présentent un bénéfice de 425.608,46€.

Ce résultat est principalement dû à l'augmentation du poste « vente eau » et à la diminution des coûts d'exploitations consécutifs à une activité faible concernant les entretiens sur le réseau. Cette situation est essentiellement liée à la situation sanitaire (confinement à la maison et beau temps sec) qui a, selon nous, provoqué une augmentation des consommations et à une activité de notre personnel limitée suite aux périodes de travail en alternance et à l'impossibilité de se rendre chez les abonnés. Les travaux de grande ampleur prévus en 2020 ont également dû être reportés. Le poste rémunération augmente suite à l'engagement d'un agent administratif en août 2020, un agent technique/administratif en novembre 2020 et un agent technique en décembre 2020.

La crise du Covid 19 n'a pas eu, jusqu'à ce jour, d'impact négatif sur le chiffre d'affaire de la société mais bien sur les différents travaux d'entretien du réseau. Toutefois, nous avons en grande partie allégé, voir suspendu, les démarches concernant le recouvrement des créances conformément aux circulaires émises par la Région Wallonne. Les différentes conséquences liées à cette situation (défaut de paiement, faillite, ...) risquent donc d'arriver au cours de l'exercice 2021 ou 2022. C'est la raison pour laquelle la provision « Covid 19 » enregistrée en 2019 de 58.182€ n'a pas encore été utilisée au 31-12-2020.

### **C. AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil propose à l'assemblée de reporter le bénéfice de 425.608,46€

#### Affectation proposée par le Conseil d'Administration

Résultat reporté à fin 2019 :	19.312,19 €
Dotation réserve légale :	0,00 €
<u>Report du bénéfice 2020</u>	<u>425.608,46 €</u>
<b>Résultat reporté fin 2020 :</b>	<b>444.920,65 €</b>
<b>Réserve légale fin 2020 :</b>	<b>109.020,92 €</b>

### **D . INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

Le conseil d'administration estime que les informations requises concernant la situation et l'évolution de la société sont amplement exposées dans les documents suivants.

- Plan stratégique 2020-2022
- Rapport d'activité 2020
- Perspectives d'avenir

#### 1°) RISQUES ENCOURUS PAR L'ENTREPRISE

Au-delà du risque inhérent à l'activité, à savoir l'étude et le suivi de projets d'investissements publics, couvert par une assurance RC exploitation, il n'existe pas de risque particulier à mentionner. Par contre, nous pouvons nous attendre à ce que l'épidémie de Covid 19 provoque en 2021, voire en 2022 des déclarations de faillites ou accentue les difficultés financières de certains de nos abonnés.

2°) EVENEMENTS SURVENUS APRES CLOTURE DE L'EXERCICE : Néant.

3°) INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE, POUR AUTANT QU'ELLES NE SONT PAS DE NATURE A PORTER GRAVEMENT PREJUDICE A LA SOCIETE : Néant.

4°) INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT : Néant.

5°) INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIETE : Néant.

6°) PERTE REPORTEE OU PERTES CONSTATEES AU COURS DE DEUX EXERCICES SUCCESSIFS : Néant.

7°) AUTRES INFORMATIONS : Néant.

8°) UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS : Néant.

#### 9°) COMITE D'AUDIT :

Ont été désignés comme membre du comité d'audit :

- Monsieur Norbert Vilms, ancien échevin des finances d'une commune associée
- Monsieur Joseph Jouant, ancien président et ancien directeur de l'ASBL Marché Couvert de Ciney

## **15. PERSPECTIVES 2021**

En ce qui concerne les travaux importants, nous retiendrons pour 2020 :

- remplacement de nos canalisations : plusieurs km/an ;
- forage de nouveaux puits à Hotton et Deulin ;
- réalisation des actions à mener pour sécuriser les zones de captage ;
- étude de la rénovation du vestiaire et la création d'un local technique électromécanique et la remise en état de la cour ;
- étude du remplacement du château d'eau de Gros Chêne ;
- améliorer et augmenter le nombre de données de télégestion ;
- étude énergétique de l'AIEC et réaliser un plan d'action de production et consommation en vue de réduire au maximum notre empreinte CO2 ;
- entretien du réseau (remplacement et pose de vannes, purges, débitmètres, remplacement de compteurs, ...)
- acquisition Camion et pelleteuse.

D'autres travaux d'envergure sont prévus pour les années à venir au plan stratégique et en provisions.

Nos deux contremaîtres, seuls responsables de l'organisation des techniciens de terrain seront bientôt pensionnés (2022 et 2023). Il s'avère déjà temps de prévoir leur remplacement !

Notre CA a validé en 2020 une refonte de l'organigramme des techniciens de terrain : au lieu de deux contremaîtres, nous responsabiliserons 4 agents et un « chef » au sein de notre personnel qui seront responsables du bon fonctionnement des opérations de terrain. Ils seront ainsi formés à la sécurité et aux normes du travail effectué par nos équipes (protections, signalisation, démarches administratives, ...). Ces responsables sortiront du cadre ouvrier laissant ainsi la voie à l'évolution d'échelle des autres ouvriers fontainiers.

Les compétences et le dévouement de l'ensemble de notre personnel seront ainsi valorisés !

Suivi des pertes d'eau, étude des zones de protection, surveillance de la qualité de l'eau, récupération des créances, cartographie, etc. Ces activités font partie de notre quotidien.

***La préoccupation de l'AIEC est***

***d'améliorer constamment le service aux abonnés,***

***garantir une distribution d'eau performante à un coût le plus bas,***

***préparer et garantir l'avenir***

***en s'appuyant sur une équipe conviviale et compétente !***

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE « ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU CONDROZ » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Société coopérative « ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU CONDROZ » (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant deux exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

---

#### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 31.126.150 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 425.608 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### *Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



## *Observation*

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A-app 6.9 des comptes annuels dans lequel il est fait mention de l'impact de la crise sanitaire COVID-19 pour l'intercommunale.

### *Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels*

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

---

### *Responsabilités de l'organe d'administration*

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### *Responsabilités du commissaire*

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



## *Aspects relatifs au rapport de gestion*

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

## *Mention relative au bilan social*

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 8<sup>o</sup> du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

## *Mentions relatives à l'indépendance*

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

## *Autres mentions*

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

ESNEUX, le 19 mai 2021

TKS AUDIT SRL  
Commissaire,  
Représenté par  
Sébastien VERJANS

Réviseur d'entreprises **Sébastien  
Verjans  
(Signature)**

Signature numérique de  
Sébastien Verjans  
(Signature)  
Date : 2021.05.19  
21:36:31. +02'00'  
Version d'Adobe Acrobat  
Reader : 2020.006.20034

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	23	5	25	ETP	24
Nombre d'heures effectivement prestées	101	40.462	4.173	44.635	T	45.840
Frais de personnel	102	1.340.634	255.132	1.595.766	T	1.452.677

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	24	4	26
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	23	4	24
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	21	2	22
de niveau primaire	1200	21	2	22
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	3	2	4
de niveau primaire	1210	3	2	4
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	5	3	6
Ouvriers	132	13	1	13
Autres	133	6		6

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	15		15
305	13		13

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	1	5811	1
5802		5812	
5803	100	5813	100
58031	100	58131	100
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU CONDROZ - A.I.E.C.**

BE 0201 400 110

**RAPPORT ANNUEL DE REMUNERATION - exercice 2020**

AG 2020	2
CA 2020	10
Comité Rémun.	2

NOM	Prénom	Qualité	Mandat originaire	Pouvoir local représenté	Organe	Titre	Pouvoir	Montant annuel brut total	Jetons/salaire/autre	Début	Fin	CA 2020	% Présence
DEMARCHE	Anne	Elu	Conseiller communal	Commune de CINEY	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 125,00	Jetons présence	28/11/2018	13/03/2020	1	10%
FOURNEAU	Anne	Elu	Conseiller communal	Commune de CINEY	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 637,50	Jetons présence	15/07/2020		5	50%
DELLIEU	Renaud	Elu	Conseiller communal	Commune de HAVELANGE	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 1.012,50	Jetons présence	22/06/2019		8	80%
PONSARD	Guy	Elu	Echevin	Commune de HOTTON	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 887,50	Jetons présence	19/12/2018		7	70%
VILMUS	Norbert	Elu	Echevin	Commune de SOMME-LEUZE	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 1.267,50	Jetons présence	23/06/2018		10	100%
MORNIE	Nathalie	Elu	Conseiller communal	Commune de HOTTON	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 1.140,00	Jetons présence	19/12/2018		9	90%
GROTZ	Anne-Laure	Elu	Conseiller communal	Commune de HAMOIS	Conseil d'administration	Vice-Président	Décisionnel	€ 11.135,79	salaire	28/11/2018		7	70%
JOUANT	Joseph	Elu	Conseiller communal	Commune de CINEY	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 1.267,50	Jetons présence	22/06/2019		10	100%
LEBRUN	Philippe	Elu	Conseiller communal	Commune de HAMOIS	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 1.140,00	Jetons présence	22/06/2019		9	90%
DESTINE	Imré	Elu	Conseiller communal	Commune de CINEY	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 887,50	Jetons présence	22/06/2019		6	60%
MAILLEUX	Frank	Elu	Bourgmestre	Commune de HAVELANGE	Conseil d'administration	Président	Décisionnel	€ 14.847,63	salaire	22/06/2019		9	90%
VANDERWAEREN	Thibault	Elu	Echevin	Commune de SOMME-LEUZE	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 1.267,50	Jetons présence	22/06/2019		10	100%
MONFORT	Olivier	Non Elu	-	-	-	Directeur	-	80.095,84 €	salaire + ATN			10	100%